

**CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE
DE LA LIGUE FFME AUVERGNE-RHONE-ALPES**

L'Assemblée Générale de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'escalade se déroulera le :

Dimanche 28 février 2021, de 9h à 16h

Lieu qui reste à déterminer en fonction des conditions sanitaires (région lyonnaise)

Nous ferons notre possible pour que ce moment important de la vie démocratique sportive (cette année, comme tous les 4 ans, c'est une assemblée générale électorale) se déroule en présentiel. Si cela n'est pas possible l'AG se tiendra en visioconférence.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le même jour pour valider des changements dans les statuts (respect des statuts type établis par la Fédération).

La présence d'un maximum de clubs est donc déterminante.

Le droit de vote est exercé par les représentants des clubs (désignés chaque année par les comités directeurs des dits clubs). Ils doivent être titulaires d'une licence annuelle à la fédération délivrée au titre des clubs considérés. Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.

ORDRE DU JOUR:

- Assemblée générale extraordinaire
- Assemblée générale :
 - ☐ Rapport moral du Président (vote)
 - ☐ Rapport synthétique d'activités des Commissions (Formation, Loisir, Compétition)
 - ☐ Compte de résultat et bilan financier 2020 (vote)
 - ☐ Elections du Comité Directeur (vote)
 - ☐ Election du président (vote)
 - ☐ Cotisations des clubs (vote)
 - ☐ Budget prévisionnel 2021 (vote)

En fonction des possibilités, une collation sous forme de plateau-repas sera prévue sur le temps de pause du midi

Réponse souhaitée au plus tôt, et avant le 15 février, via l'espace en ligne (de préférence) ou ce document rempli et renvoyé par mail svp.

<https://www.ffmeaura.fr/boutique/vie-federale/>

NOM – Prénom N° licence : Club : Département : Par e-mail à Fanny Brigand : f.brigand@ffmeaura.fr	☐ PARTICIPERA AUX AG nombre de personnes : ☐ NE PARTICIPERA PAS AUX AG (dans ce cas, pensez à transmettre votre pouvoir)
---	---

POUVOIR

Assemblée Générale Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

(Il est indispensable de confier ou d'envoyer ce pouvoir à la ligue pour être représenté)

Je soussigné(e), Président(e) du club :

..... N° Club FFME :

Ne pouvant pas participer donne pouvoir à M. ou Mme.....,

N° Licence :pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire ainsi qu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire le dimanche 28 février 2021, et participer en mon nom à tous votes nécessaires.

Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.